

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 novembre 2021 à 20 h

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 Absents : 4 Votants : 10
Procuration : 3

Date de convocation : 29 octobre 2021

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivée à 20h10), Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents (excusés) : Marc CLERIN - Michel DONDA - Valérie LAUROT – Yannis NACEF

Procurations : de Marc CLERIN à Jacqueline DUPENLOUP
de Michel DONDA à Julie HENRY – de Yannis NACEF à Nicole ROCHE

Secrétaire de séance : Jacqueline DUPENLOUP
.....

Afin de permettre un bon déroulement matériel de la séance, le point 3 sera traité en point 2, le point 2 en point 3.

1- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 24-09-2021

Le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants avec une correction : le nombre de procurations était de 3 et non de 2.

2- Parking entrée nord du chef-lieu

Le 27 août 2021, le conseil municipal avait demandé au maître d'œuvre (société Baron Ingénierie, représenté par M. Jaillet) travaillant sur le parking en projet à l'entrée nord du chef-lieu de revoir ses propositions de travaux, l'estimation de coût, 191 000 € TTC, étant trop élevée au regard des prévisions budgétaires communales.

M. Jaillet a présenté un projet revu, conservant une création de 10 places de parking, l'aménagement de l'accès à la chaufferie communale, une installation d'éclairage public entre l'église et le presbytère.

L'acte d'achat par la commune de la parcelle G 1475 sera signée le 19 novembre. Il convient d'avoir l'autorisation des propriétaires de la parcelle G 1716 qui sera impactée par les travaux puis remise en état.

L'estimation de coût passe de 191 100 € TTC à 133 440 €. Principaux changements : l'étude de sol est analysée par le MOE comme permettant un enrochement libre. La ligne « espaces verts » disparaît. La maîtrise d'œuvre baisse proportionnellement à la baisse du coût global de l'opération.

L'amélioration des toilettes publiques devra être traitée à part, tout comme une option borne de recharge véhicules électriques.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants valide la mise en œuvre du projet revu et mandate le Maire pour la recherche de toute subvention possible, adaptée au coût du projet.

3- Reprise du dossier « Surfaces plus »

La Direction Départementale des Territoires, représentant l'Etat, demandait en 2018 l'application du régime forestier à 75 ha de terrains communaux.

Suite à délibération du Conseil Municipal de St Alban des Villards (séance du 13 novembre 2020), le régime forestier a été appliqué sur 31 ha 91ca 28 a par arrêté préfectoral du 19 mai 2021.

Il a été appliqué sur des parcelles communales d'un seul tenant (5 ha 33) situées en section B et sur des parcelles en amont de la Frasse. Ces dernières sont desservies par la piste forestière du Truc et font actuellement l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du Plan de Relance Forêt afin d'y effectuer des plantations (demande en cours de traitement par les services de la DDT).

La DDT, en juillet 2021, a demandé à la commune de réfléchir à de nouvelles propositions de passage de parcelles communales en gestion forestière.

Vincent Darves-Blanc, conseiller municipal délégué à la gestion forestière, présente les plans des secteurs concernés par de nouvelles propositions et un vote de principe est émis sur chacun. La liste précise des parcelles concernées sera ensuite élaborée et fera l'objet d'une délibération.

Parcelles entre la Vieille Usine et le Pied des Voûtes, secteur du Glandon

Le passage en gestion forestière ne paraît pas présenter d'intérêt majeur et n'est pas retenu par le Conseil Municipal. (7 abstentions, deux contre, Jacqueline Dupenloup ne prenant pas part au vote, une des parcelles dont elle est propriétaire étant limitrophe au secteur concerné)

Secteur de Champ Prevon- Pont des Reisses

Sont concernées les parcelles D 1334, 1332, 1330, 1342, 1344, 0048 et A 754, pour une surface de 6,205 ha. Des parcelles propriétés d'EDF (D 1329, 1333, 1343 et A 752, 753) étant situées à l'intérieur de cette zone, une rencontre avec EDF a eu lieu. La société ne souhaite pas vendre à la commune les parcelles citées ci-dessus mais est d'accord pour établir une convention en vue d'une gestion de ces parcelles par l'ONF en concomitance avec la forêt communale.

Le passage des parcelles ci-dessus citées en gestion forestière est donc décidé à l'unanimité.

Secteur de la combe du Bessay, en limite avec St Colomban

La parcelle A 409 (surface de 54 ha 96 ca 10 a) est attenante à la forêt domaniale de Fremezan située sur la commune de St Colomban des Villards. Des accès (pistes de débardage) existent côté St Colomban jusqu'à la limite entre les 2 communes. Ces pistes de débardage sont reliées à la route forestière de Fremezan sur laquelle les grumiers circulent. Une exploitation du bois peut se faire moyennant la création d'une piste de débardage à partir des pistes existantes. Pour rappel, l'entretien d'une piste de débardage se limite à la période des coupes de bois.

Le régime forestier sur une partie de la surface de cette grande parcelle et sur d'anciens communaux cultifs qui la bordent, en rive droite de la combe du Bessay, est adopté à la majorité des votants pour une surface de 16ha 96ca 84 a.

Secteur de la Combe de Miolans, entre Bon Mollard et le Cruet

La piste dite de Bon Mollard traverse ce secteur et 2 accès à partir de cette piste allant à Bon Mollard peuvent être empruntés par un tracteur forestier. (La partie aval allant dans la combe de Miolans est inaccessible.) Le bois présent sur ces parcelles peut être mobilisable à court terme sans création d'accès.

Le passage en régime forestier de parcelles communales et d'anciens communaux cultifs est adopté à la majorité des votants.

Secteur de l'envers (Bouchet-Combau-Mont)

Si le régime forestier est appliqué sur ce secteur qui a un potentiel intéressant en matière de production de bois d'œuvre, mais aussi en bois énergie destiné à la chaufferie communale, une gestion minimale serait appliquée tant qu'un projet de desserte ne voit pas le jour.

Le passage de ce secteur en gestion forestière n'est donc pas retenu, à la majorité des votants.

4- Dossier chantier Route du Nant, protection du hameau du Premier Villard (ravin du Crey Blanc)

Les travaux visant à la protection du hameau du 1^{er} Villard (ravin du Crey Blanc) sont terminés sur la piste du Nant pour un coût de 72 619,50 € HT, légèrement inférieur au marché initial. Ont été réalisés : curage des fossés, reprise des aqueducs et ouvrages d'entonnements, réparation de conduite cassée dans le virage sous plateau, sécurisation du talus d'entrée de piste, création d'un drain de récupération des eaux le long de la partie enrobée avec renvoi des eaux dans le torrent du Merlet pour les détourner du hameau du 1^{er} Villard.

La question de la protection de ce drain est importante. Une solution provisoire (piquets neige et rubalise) est en place mais devra être remplacée par la pose de pierres évitant le passage de véhicules lourds.

5- Avenants au marché de travaux du clocher

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les avenants suivants pour prestations supplémentaires sur le marché de travaux du clocher :

- entreprise Bourgeois Toiture, 5 308,80 € TTC (habillage en zinc d'une corniche, non prévu au marché)
- entreprise Glénat Rénovation, 4 282,32 € TTC (badigeon final)
- sécurisation de l'accès intérieur au clocher : passage de marches en bois à marches métalliques, 1410 €.

S'ajoute à ces sommes la réfection des secteurs de l'horloge abimés, pour un montant TTC de 4 569,30 €.

6- Tarifs des gîtes

Au vu de ce qui se trouve sur le site Gîtes de France, les prix pratiqués à Saint-Alban correspondent au classement 2 épis de nos gîtes. Pas de changement donc sur les tarifs des nuitées.

Pour mieux tenir compte des frais de nettoyage de literie, le tarif de location des draps passe de 8 à 9 € pour les lits une place, de 10 à 11 € pour les lits doubles.

7- Subvention aux associations

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local et considérant le bilan fourni par les associations ci-dessous nommées,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE,

- d'attribuer une subvention pour l'année 2021 de 300 € à l'ACCA de Saint-Alban-des-Villards (9 pour, une abstention)
- d'attribuer une subvention pour l'année 2021 de 58 € à l'association des Villarins et Amis de la Vallée des Villards (prise en charge de la moitié du déficit lié à l'animation « Veillée en Belledonne » - unanimité des votants)

8- Déclaration d'intention d'aliéner :

Vente Panton Patricia à Vernhes Sébastien :

Tous les terrains sont dans des zones A ou N sauf une parcelle : la G 1442, lieu-dit Derrière l'Eglise, d'une superficie de 216 m², qui est au PLU actuel en emplacement réservé.

Madame le Maire rappelle que le PLU de 2004 est toujours en vigueur et est opposable.

Elle rappelle que le PLU peut fixer des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts. (Article L123-1-5 8° du code de l'urbanisme).

Elle propose donc d'exercer le droit de préemption communal sur cette parcelle G 1442.

Proposition adoptée, 2 abstentions.

9- Délibération modificative budgétaire

Afin de prendre en compte le montant des avenants au marché du clocher et la réparation de son horloge, il convient d'alimenter le chapitre 2131 (opération budgétaire 103, réhabilitation du clocher) de 20 000 €, avec le compte 020/20 des dépenses imprévues d'investissement.

Voté à l'unanimité.

10- Questions diverses

Assemblée Générale de l'Association Foncière Pastorale samedi 30 octobre.

Madame le Maire indique avoir porté les deux voix de la commune en vote contre les rapports moraux et financiers 2019 – 2020, essentiellement consacrés à dénigrer les deux communes des Villards, sous forme de procès à charge.

Elle a rappelé que la commune a jugé que ce n'était pas à elle de financer des pancartes de délimitation des lots entre deux éleveuses et qu'elle propose de remettre en appel d'offre l'ancien lot de Thierry Martin Cocher dans l'état où il se trouve car il intéresserait des éleveurs, avant d'y envisager des travaux de déboisement.

Elle a rappelé que la commune de Saint-Alban-des-Villards a toujours voté une subvention de fonctionnement pour permettre la vie courante de l'AFP (essentiellement, convocation des réunions).

Elle a indiqué aussi avoir déposé plainte auprès de la CNIL pour utilisation abusive d'adresses électroniques, l'adresse avec laquelle l'AFP, association créée par arrêté préfectoral envoie ses convocations étant la même que celle utilisée par le collectif « Sauvons le Merlet », collectif d'opinion.

Vente du matériel de déneigement par la commune de St Colomban

Une réunion sera proposée aux Maire et Adjointes de la commune de Saint-Colomban-des-Villards afin de faire le point sur les questions financières restant à traiter entre les deux communes après l'extension à marche forcée de la CCVG en 2014.

Micro-centrale du Merlet : le rapport du Commissaire enquêteur n'a pas encore été rendu publique par l'administration de l'Etat.

Cimetière

Dégradation des escaliers, chute de la barrière :

Contact a été pris par lettre recommandée et téléphone avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre ayant conduit les travaux en 2013 et 2014 : ce type de structure en bois n'est pas couvert par la garantie décennale.

Fin de séance : 23h45